



Protocole sanitaire mis en place en vue du retour progressif dans l'école dans un contexte de pandémie

*Ce protocole, établi le 7 mai 2020, est susceptible d'être adapté
selon l'évolution de la situation*

**Ecole élémentaire du Micocoulier
Rue des Ecoles – 34660 CURNONSEC**

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020. Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent protocole précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de l'école élémentaire Le Micocoulier après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Il est destiné à la mairie, aux services déconcentrés de l'État, aux directeurs d'école ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé à la date du 30 avril 2020. La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et la commune.

Ce document est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et du schéma d'organisation du retour progressif dans l'école, à travers les thématiques suivantes :

- nettoyage/désinfection des locaux sanitaires ;
- accueil des élèves ;
- salles de classe ;
- gestion de la circulation des élèves et des adultes ;
- gestion de la demi-pension ;
- récréation ;
- cas suspect ou avéré.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- **le maintien de la distanciation physique ;**
- **l'application des gestes barrière ;**
- **la limitation du brassage des élèves ;**
- **le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;**
- **la formation, l'information et la communication**

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. **Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.** En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

En cas de suspicion d'un cas de Covid-19 pour un adulte ou un enfant durant le temps à l'école :

(Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre)

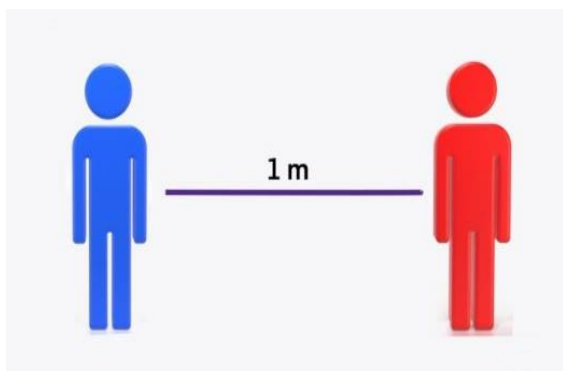
- Isolement immédiat de la personne dans une pièce dédiée.
- Prise de température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents s'il s'agit d'un élève, pour qu'ils viennent chercher leur enfant en respectant les mesures barrières
- Signalement auprès des services de santé de l'Éducation Nationale.

En cas de test positif :

Les services académiques en lien avec les autorités sanitaires définiront les modalités de dépistage des autres élèves et personnels.

Les dépistages pourront être organisés au sein de l'école selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ;
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire. Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles. Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'école, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations. Il appartient à la commune, en tant qu'employeur, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

Pour les élèves de l'école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque école en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. L'école définit, avant sa réouverture et en fonction de sa taille de l'école, l'organisation de la journée et des activités scolaires et périscolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Le fonctionnement en classes multi-niveaux ou en classe unique demeure possible, l'organisation mise en place doit permettre, de la même manière, de limiter le brassage avec les autres classes.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **l'arrivée et le départ de l'école** peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents ;
- **les intercours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments** : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une ;

- **les récréations** sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.
- **Les accueils périscolaires du matin, de la pause méridienne et du soir** seront organisés de telle manière à respecter le groupe classe respectif de chaque enfant, sans croiser les enfants d'autres groupes classe.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à l'école, avec l'appui de la commune, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

Les locaux utilisés seront désinfectés au minimum 4 fois par jour à différents temps de la journée d'école :

- en privilégiant les temps où les enfants seront en pause récréative le matin et l'après-midi (surfaces et sanitaires)
- après le temps du repas en classe (surfaces et sanitaires)
- de manière approfondie le soir après le départ de tous les enfants (surfaces, sanitaires, sols)

La formation, l'information et la communication

La direction de l'école, avec l'appui des services académiques et de la commune, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils

ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.**

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible avant la réouverture :

- des conditions d'ouverture de l'école ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'école ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre, etc.). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

SCHEMA D'ORGANISATION GENERALE

ECOLE DU MICOCOULIER

Le cadre général d'accueil

L'obligation d'instruction s'impose à tous en classe ou à la maison. La réouverture de l'école constitue, dès lors, l'une des modalités de cette continuité, en fonction des contraintes sanitaires, la priorité étant de protéger la santé des élèves comme des personnels.

La lutte contre les inégalités, au cœur des missions de l'École, commande de poursuivre et de renforcer la continuité pédagogique pour tous les élèves.

A partir du 12 mai 2020, les élèves de l'école élémentaire du Micocoulier seront placés, du point de vue du suivi de leur scolarité, dans les situations suivantes :

- Prioritairement : continuité pédagogique à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance ;
- Subsidiairement : en étude, les locaux et les moyens de surveillance le permettant.

Préparation de la réouverture

La reprise des enseignements en présentiel implique une préparation à la fois administrative et pédagogique.

Les familles ont été contactées par les enseignants et/ou la directrice pour leur demander si elles souhaitent scolariser leur enfant. Une information individuelle sur les conditions de la réouverture a été présentée à chaque famille, afin qu'elle puisse exprimer son choix en connaissance de cause.

La pré-reprise des professeurs des écoles a lieu le 11 mai.

Le calendrier de travail mis en œuvre :

- 29 avril 2020 : rencontre entre la mairie et la direction de l'école élémentaire pour s'accorder sur les principes généraux d'organisation de la réouverture de l'école.
- 30 avril 2020 :
 - Rencontre entre la mairie, la direction de l'école et deux représentants de parents d'élèves pour présenter les principes d'organisation envisagés et recueillir les témoignages et avis des parents d'élèves ;
 - envoi d'un courriel à l'ensemble des parents par la direction de l'école informant des principes retenus et assorti d'un sondage sous la forme d'un formulaire en ligne à remplir avant le 4 mai 2020.
- 5 mai 2020 : rencontre entre l'équipe municipale du périscolaire, et la directrice de l'école
- 6 mai 2020 : rencontre entre la mairie, la direction de l'école et deux représentants de parents d'élèves pour traiter du protocole sanitaire et des conditions de reprise pédagogique. **Prise d'acte, à l'issue d'un travail collaboratif des membres de la communauté éducative (enseignants, représentants des parents d'élèves et mairie), du projet de reprise d'activité de l'école, dont résulte le présent protocole sanitaire.**
- **7 mai 2020 : établissement du protocole sanitaire pour le retour progressif dans l'école du Micocoulier**

Le schéma d'organisation de la réouverture de l'école

Le schéma d'organisation des « études » obéit aux principes suivants :

- Les **études surveillées** auront lieu, à l'intérieur de l'école, dans **quatre zones différentes** dotées chacune d'une autonomie de fonctionnement (accès distincts, blocs sanitaires distincts, espaces extérieurs dédiés).
- Le travail sera distribué par l'enseignant selon le mode habituel à toutes les familles, selon un principe d'égalité de traitement. L'étude surveillée ne constitue qu'un mode particulier d'accomplissement du travail scolaire.
- Les études se dérouleront en groupe comprenant au **maximum 15 élèves** dans le respect des règles de distanciation, **dans la limite de 60 élèves pour l'école** (au 7 mai 2020, 44 élèves sur 264 sont inscrits pour la reprise, ce qui laisse une marge d'accueil complémentaire en fonction des situations, que la directrice appréciera avec bienveillance au cas par cas).
- Il sera procédé à une réouverture par niveau d'enseignement dans la mesure du possible, en privilégiant les classes charnières (CP, CM2). Le **regroupement par niveau** se détaille de la manière suivante : un groupe CP, un groupe CE1, un groupe CE2, un groupe CM2 (les 10 élèves de CM1 inscrits pour la reprise se répartiront entre les groupes CE1, CE2 et CM2).
- La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le **libre choix des familles**, l'instruction restant obligatoire. Ceci implique que l'élève qui n'est pas en présentiel reste en lien avec son école et suit un enseignement à distance.
- **Au moins huit enseignants assureront quotidiennement** un demi-service en présentiel dans l'école et un demi-service d'enseignement à distance.
- La continuité éducative est assurée par le service périscolaire municipal selon les horaires d'ouverture habituel dans la salle de classe, de façon à limiter le « brassage » des enfants.

Le schéma d'organisation des accueils périscolaires en cohérence avec celui des études :

- **Les accueils périscolaires accueilleront les enfants aux horaires habituels avant la classe le matin dès 7h30, à la pause méridienne, après la classe le soir jusqu'à 18h30.**
- Les accueils périscolaires du matin, du midi et du soir auront lieu dans chaque zone correspondant à chaque enfant, selon l'inscription prévue par l'école.
- Les animateurs municipaux seront positionnés de manière fixe sur leur groupe, ceci afin de former une équipe avec les enseignants référents de ce même groupe, et de gagner en cohérence et en efficacité de communication au quotidien.
- Les activités de loisirs feront en sorte, dans la mesure du possible, de ne pas nécessiter d'échange d'objets entre les enfants. Les supports de jeux seront proposés par l'équipe périscolaire municipale.
- Si un roulement du matériel ludique est nécessaire entre les enfants, il sera désinfecté après chaque utilisation.
- **Pas de restauration scolaire collective : chaque enfant devra apporter son panier repas froid** (pas de possibilité de réchauffer) dans une glacière avec un bloc de froid (car pas de possibilité de réfrigérer), avec ses propres couverts, avec une bouteille d'eau. Le repas se prendra, au moins dans un 1^{er} temps, en classe à la table individuelle de l'enfant, ou éventuellement dans la cour attenante dédiée à la classe, à distance des autres enfants.
- Au moins 4 animateurs périscolaires assureront quotidiennement les accueils périscolaires, soit un animateur par zone. L'équipe d'animateurs sera renforcée sur les temps de pause méridienne et de repas.

L'organisation de l'accès à l'école, de l'accueil, des locaux et des espaces est déterminée comme suit :

Accueils et accès

- Quatre accès à l'école distincts sont mis en place, autant pour les temps scolaires que périscolaires, correspondant chacun aux quatre zones d'accueil indiquées précédemment :
 - **Accès Zone 1** : portail bleu petite cour (rue des Ecoles) - **Classe CM2** (habituellement classe préfa M. Mouisse)
 - **Accès zone 2** : portail bleu de l'entrée principale (rue des écoles) - **Classe CP** – (habituellement classe Mme Emiel)
 - **Accès zone 3** : grand portail vert accès pompiers (rue du Mas de Bonnel) - **Classe CE1** (habituellement classe Mme Benezech/M. Chapapria)
 - **Accès zone 4** : portail vers près du bâtiment « surpresseur Suez » (rue du Mas de Bonnel) – **Classe CE2** (habituellement classe M. Catel)

- Horaires scolaires (entrée/sortie) :
 - Matin
 - Zone 1 et zone 3 : 8h35 – 8h45
 - Zone 2 et zone 4 : 8h45 – 8h55
 - Midi
 - Toutes zones : départ à 11h45 / retour entre 13h50 et 14h00
 - Soir
 - Toutes zones : départ entre 16h50 et 17h00

- Liens avec le périscolaire et prise en charge des enfants à l'entrée et à la sortie :
 - Entrée Matin avant l'école dès 7h30 (temps périscolaire)
 - Par un animateur au portail attribué à l'enfant
 - Entrée Matin entre 8h35 et 8h55
 - Par un animateur
 - Sortie Midi
 - Par l'enseignant
 - Retour après déjeuner
 - Par un animateur
 - Sortie soir entre 16h50 et 17h00
 - Par l'enseignant
 - Sortie soir après l'école jusqu'à 18h30 (temps périscolaire)
 - Par un animateur

Locaux, matériels et espaces extérieurs

Classes

- Les salles de classe occupées ne contiendront au maximum que 15 bureaux individuels et chaises ;
- Une étiquette avec le prénom de l'enfant sera apposée sur le bureau de l'élève, afin que le lien soit fait entre les enseignants et animateurs qui vont se succéder tout au long de la journée ;
- La bibliothèque de classe sera vidée
- Les gestes barrières seront affichés dans chaque classe

Blocs sanitaires

- Des sanitaires exclusifs sont affectés à chaque zone, à proximité de sa salle de classe, permettant ainsi une absence de croisement avec les élèves des autres zones.

Matériel scolaire

- Chaque enfant viendra avec son matériel : cartable, trousse, livre... et « plan de travail » donné par son enseignant
- Dans la trousse : prévoir stylos, crayon gris, gomme, taille crayon, règle, crayon de couleur, feutres, ciseaux.

Matériel périscolaire

- Les activités de loisirs dans la classe feront en sorte, dans la mesure du possible, de ne pas nécessiter d'échange d'objets entre les enfants. Les supports de jeux seront proposés par l'équipe périscolaire municipale.
- Si un roulement du matériel ludique est nécessaire entre les enfants, il sera désinfecté après chaque utilisation.
- Des activités ludiques pourront être organisées en extérieur, en veillant à la distanciation sociale et aux gestes barrière. L'utilisation de matériel se fera sur les mêmes bases que le matériel utilisé dans la classe.

Cour de récréation : le terme de « pause » semble plus approprié

- Chaque zone est dotée d'un espace extérieur distinct ; les zones 1 et 2 seront délimitées par un barriérage adapté ; une séparation est également à réaliser dans la grande cour pour délimiter les zones 3 et 4, à l'aide de barrières toulousaines doublées et de rubalise.
- Une pause de 15 minutes par classe est prévue pour chaque demi-journée, à des horaires décalés pour les zones accolées. Une pause supplémentaire est envisageable en fonction des circonstances.
 - Zone 1 : 10h00-10h15 (supplémentaire 11h-11h15), 15h00-15h15 (supplémentaire 16h00-16h15)
 - Zone 2 : 10h15-10h30 (supplémentaire 11h15-11h30), 15h15-15h30 (supplémentaire 16h15-16h30)
 - Zone 3 : 10h00-10h15 (supplémentaire 11h00-11h15), 15h00- 15h15 (supplémentaire 16h00-16h15)
 - Zone 4 : 10h15-10h30 (supplémentaire 11h15-11h30), 15h15-15h30 (supplémentaire 16h15- 16h30)